

Entretien avec Jean-Jacques Pauvert

Pierre Jeancard

Volume 10, numéro 1 (55), janvier–février 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/29592ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Jeancard, P. (1968). Entretien avec Jean-Jacques Pauvert. *Liberté*, 10(1), 64–66.

entretien...

...avec jean-jacques pauvert

Pierre Jeancard — Vous êtes, Jean-Jacques Pauvert, la victime permanente de la censure française. On vous taxe d'indécence, de publication de livres scabreux, que sais-je encore ? La censure qui vous condamne, qu'est-ce que c'est ?

Jean-Jacques Pauvert — C'est très compliqué. Il n'y a pas, en principe, de censure en France. Il y a simplement une loi de 1939, modifiée en 1947 et remodifiée assez gravement en 1958. Cette loi prévoit différentes mesures qui ne sont pas exactement des mesures de censure mais qui équivalent, finalement, à l'interdiction pure et simple de certains livres dans des conditions plutôt scandaleuses, il faut bien le dire.

P. J. — Je croyais qu'André Malraux était très opposé à ces mesures discriminatoires ?

J.-J. P. — Je pense, au contraire, qu'André Malraux a toujours été, au sein du gouvernement, l'avocat de la censure en raison même de son passé tumultueux. Vous n'ignorez pas qu'il fût un temps où Malraux publiait des livres érotiques : il était jeune alors. Il eut, à l'époque, de nombreux démêlés avec les pouvoirs publics. On lui reprocha notamment de s'être fait l'avocat de l'érotisme dans la fameuse préface qu'il donna à *"L'Amant de Lady Chatterley"*, édité par Gallimard. Aujourd'hui, André Malraux est un personnage officiel et il doit se faire pardonner son passé. C'est pourquoi, d'après ce que je sais et, notamment, d'après les lettres que j'ai reçues directement de son Ministère, il me semble être devenu, au contraire, le plus féroce partisan de la censure dans le gouvernement français. C'est, sans doute, la rançon des honneurs !

P. J. — Vous estimez que les censures étrangères sont plus libérales ?

J.-J. P. — Je ne connais pas bien les législations étrangères : en Angleterre et aux Etats-Unis, on ne se montre pas plus libéral qu'en France et même moins encore. En Angleterre, par exemple, on met des libraires en prison pour avoir vendu des ouvrages contraires aux bonnes moeurs. Mais il existe une législation qui me paraît excellente, c'est celle de l'Allemagne fédérale. En fait, l'Allemagne a décidé que les adultes avaient le droit de disposer de livres pour adultes. Ces livres, qu'ils soient considérés comme trop osés ou soi-disant contraires aux bonnes moeurs, sont donc interdits aux mineurs et leur diffusion est faite avec précaution. Un peu comme pour les films interdits aux "moins de 18 ans". Les précautions prises, on a le droit d'écrire tout ce que l'on veut — et les auteurs allemands ne s'en privent pas, j'en connais des exemples précis. Le résultat est excellent.

P. J. — Dans ces conditions, envisagez-vous de vous installer en Allemagne ?

J.-J. P. — Non car, finalement, la censure française ne me gêne pas tellement. Elle cherche à me gêner mais, comme nous sommes dans une période difficile pour le gouvernement, je crois savoir que Monsieur Pompidou a donné des directives pour que la censure soit mise un petit peu en sommeil. Ainsi, les derniers livres de ma bibliothèque érotologique (qui est la collection la plus visée par la censure du Ministre de l'Intérieur) n'ont pas été interdits à l'affichage.

P. J. — La censure est beaucoup plus sévère, beaucoup plus stricte qu'il y a dix ans par exemple ?

J.-J. P. — La censure est beaucoup plus sévère et stricte qu'elle n'a jamais été en France. Nous vivons un régime où n'importe quel fonctionnaire anonyme du Ministère de la Justice ou de l'Intérieur peut supprimer de la circulation n'importe quel livre, quand il le veut et comme il l'entend.

P. J. — Dans l'avenir, l'austérité étant, de plus en plus, la règle de conduite des régimes politiques quels qu'ils soient, ne craigniez-vous pas de vous heurter encore davantage à l'intransigeance de la censure

J.-J. P. — Je ne le pense pas. La censure finit toujours par perdre parce que, malgré tout, surtout en France, le ridicule reste tout de même une arme redoutable.

P. J. — Ne croyez-vous pas que, dans vingt ans, vous en viendrez à publier des romans qui seront vendus clandestinement ?

J.-J. P. — Je ne le crois pas. Je pense, au contraire, que nous allons vers une libéralisation inéluctable. Ceci est vrai pour les

nations occidentales et pour les nations orientales, Chine comprise. Personne n'y peut rien.

P. J. — Les oeuvres libertines ont un très vaste public ?

J.-J. P. — Je n'en sais trop rien car, au fond, je ne suis pas seulement un éditeur d'ouvrages érotiques ou libertins. J'ai eu de graves ennuis avec la pseudo-censure lorsque j'ai publié les oeuvres de Sade mais, tout compte fait, Sade n'est pas un auteur libertin au vrai sens du mot; c'est un auteur assez austère, violent mais austère, et qui n'a pas un grand public. Je n'ai pas vendu beaucoup de livres de Sade. J'ai vendu beaucoup "d'Histoire d'O" — qui est un très beau livre, l'un des plus beaux qui ait été édité en France depuis 25 ans. Je ne sais pas si c'est vraiment pour raisons d'érotisme que le succès a été aussi important. La qualité littéraire de l'oeuvre a, sans doute, fait prime.

P. J. — Et votre bibliothèque d'érotologie ?

J.-J. P. — Je publie régulièrement deux volumes par an et je continuerai tant que je trouverai de la matière de qualité et tant que le gouvernement ne me l'interdira pas.

P. J. — Quoiqu'il advienne ? Même si le "pouvoir" prétend les jeter aux oubliettes ou les mettre au pilon ?

J.-J. P. — Il y a toujours des moyens de se défendre, vous savez. En tous cas, jusqu'ici, j'ai toujours réussi à me défendre et, croyez-moi, la censure, l'odieuse censure, perd toujours à long terme. Elle est trop bête !

Propos recueillis par

PIERRE JEANCARD